

**Comité d'initiative "De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)", Case postale 1408, 8021 Zurich**

Initiative populaire fédérale 'De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)' (publiée dans la Feuille fédérale le 30 août 2022).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 6 et 7

<sup>6</sup> L'approvisionnement en électricité doit être garanti en tout temps. À cet effet, la Confédération attribue les responsabilités.

<sup>7</sup> La production de l'électricité respecte l'environnement et le climat. Toute forme de production d'électricité respectueuse du climat est autorisée.

**! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !**

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

*Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:*

Aegerter Daniel S., Rigistrasse 7, 8126 Zumikon; Blanc Pauline, Route de la Claie-aux-Moines 9, 1000 Lausanne; Cardoso David, Route du Chili 10a, 1870 Monthey; Conti Virna, Chemin des Mollies 116, 1293 Bellevue; Dobler Marcel, Postfach 2053, 8645 Jona; Durini Roxann, Grande-Rue 78, 2316 Les Ponts-de-Martel; Eng Philipp, Berthastrasse 6, 4500 Solothurn; Fischer Ulrich, Roosweg 2, 5707 Seengen; Gentina Mirko, Buchenstrasse 10, 9323 Steinach; Hegglin Peter, Nussli 3, 6313 Edlibach; Hess Beat, Dorfstrasse 11, 6390 Engelberg; Hess Hermann, St.Gallerstrasse 16, 8580 Amriswil; Imark Christian, Eichenweg 292, 4232 Fehren; Kiener Eduard, Jetzikofenstrasse 8, 3038 Kirchlindach; Lepori Damiano, Place d'Affry 7, 1762 Givisiez; Loepe Arthur, Schönenbüel 46, 9050 Appenzell; Meury Vanessa, Bettlachstrasse 132, 2540 Grenchen; Motschi Evelyn, Bergstrasse 30, 5452 Oberrohrdorf; Pellaud Bruno, Chemin de la Bourgeoisie 5, 1977 Icoigne; Schwald Alain, Rousseustrasse 84, 8037 Zürich; Sperry Robert, Höhenstrasse 20, 8834 Feusisberg; Studerus Konrad, Kreuzrain 2, 6313 Edlibach; Tonini Stefano, Via Emilio Bossi 33A, 6830 Chiasso; Von Barnekow Alec, Impasse du Jura 7, 1754 Avry

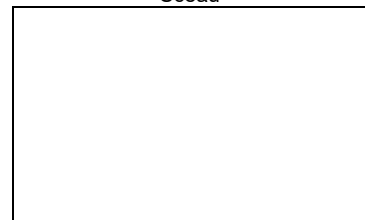
Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_  
Signature: \_\_\_\_\_  
Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Sceau



Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 1<sup>er</sup> mars 2024 au:

**Comité d'initiative "De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)", Case postale 1408, 8021 Zurich.**

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.